



Bernardswiller

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 FEVRIER 2025

Sous la présidence de Monsieur Norbert MOTZ, maire, en présence de tous les membres du Conseil Municipal sauf Mesdames Virginie TACHET et Florence DURIEUX, Monsieur Richard GAMMINO, excusés.

Secrétaire de séance : Geneviève OSSWALD

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2024
2. Approbation de devis
3. Aide de solidarité à la population de Mayotte
4. Soutien Financier à l'Amicale des Donneurs de Sang bénévoles
5. Octroi de bons d'achat chez les commerçants du village
6. Désignation d'un membre du conseil municipal pour la signature d'un permis de construire pour lequel le maire est concerné
7. Droit de Prémption Urbain (information)
8. Création de poste
9. Retrait de la délibération portant sur le recrutement d'un agent dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI – CEA) relevant du droit privé (point 12 – séance du 02/12/2024)
10. Divers

-----

1. **Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2024**

2. **Approbation de devis**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver les devis suivants :

- ✓ Celui de l'entreprise ARTISAN DES JARDINS avec siège à BERNARDSWILLER, d'un montant de 2344,00€ HT pour l'entretien du gazon (tonte et fauchage) d'une propriété communale, rue Allmend,
- ✓ Celui de l'entreprise MEYER JARDINS avec siège à BERNARDSWILLER, d'un montant de 2200,00€ HT pour l'élagage des platanes, allée de la Chapelle et dans la rue de Goxwiller,

- ✓ Ceux de l'entreprise LEDERMANN PAYSAGES avec siège à BERNARDSWILLER, le 1<sup>er</sup> devis d'un montant de 5418,00€ HT pour l'entretien annuel du terrain de football et un 2<sup>ème</sup> devis d'un montant de 2954,00€ HT pour la fertilisation du terrain de football,
- ✓ Celui de l'entreprise SUEZ avec siège à MAMIROLLE, d'un montant de 4353,64€ HT pour le remplacement d'un poteau d'incendie défectueux dans la rue de l'Assomption,
- ✓ Celui de l'entreprise TRADITION DU BOIS avec siège à BERNARDSWILLER, d'un montant de 755,00€ HT pour la fourniture et le remplacement d'une fenêtre, dans l'appartement au 2<sup>ème</sup> étage du presbytère,
- ✓ Celui de l'entreprise ALSACE MICRO SERVICES avec siège à COLMAR, d'un montant de 388,00€ HT pour le changement de matériels informatiques divers (télécommande et adaptateur),
- ✓ Celui de l'entreprise PEINTURE SENSENBRENNER avec siège à STOTZHEIM, d'un montant de 2656,80€ HT pour des travaux de peinture dans la salle des mariages,
- ✓ Celui de l'entreprise PAQUET Jean-Luc avec siège à BERNARDSWILLER, d'un montant de 2867,67€ HT pour le remplacement de l'interphone à la mairie,
- ✓ Celui de l'entreprise PLATRERIE OSTERMANN avec siège à ROSHEIM, d'un montant de 2244,00 €HT pour des travaux de réfection suite au remplacement des velux à l'école maternelle et des travaux divers de rebouchage à l'école élémentaire.

Le Conseil Municipal approuve également l'avenant n°1 au marché de relevage de l'orgue pour un montant de 7944,00€ HT. Ce rajout se justifie par le remplacement du système pneumatique par un système électrique. Cela fiabilisera l'ensemble sur le long terme.

### **3. Aide de solidarité à la population de Mayotte**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone Chido, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection Civile, la Croix Rouge, France Urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de BERNARDSWILLER tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal que la commune contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1500,00€  
à La Croix Rouge  
98 rue Didot 75694 PARIS Cedex 14

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver ce soutien à la population de Mayotte,
- de prévoir les crédits nécessaires à son versement à l'article 65748 du budget 2025.
- d'habiliter le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

#### **4. Soutien Financier à l'Amicale des Donneurs de Sang bénévoles**

Le maire rappelle que L'Etablissement Français du Sang (EFS) qui soutient financièrement les amicales locales en matière de don du sang, a réduit de manière importante sa contribution pour la partie conviviale (repas) qui est réalisée par les associations locales.

Le maire propose de soutenir l'action des donateurs de sang bénévoles afin que cette convivialité, tant appréciée par les membres et les donateurs, puisse perdurer.

Pour information, en 2024, l'Amicale des Donneurs de Sang a recensé 238 donateurs.

Le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité :

- d'apporter à l'Amicale des Donneurs de Sang bénévoles de BERNARDSWILLER, une aide fixée à 1,20€ par don de sang,
- de préciser que cette aide sera versée annuellement,
- de préciser que par cette décision il ne s'agit en aucun cas de se substituer à l'EFS mais de reconnaître et apprécier les efforts fournis par les membres de l'association locale et leur permettre de préserver cet esprit de convivialité qui est particulièrement cher à tous les habitants du village et particulièrement aux donateurs de sang.
- de charger le maire de l'exécution de la présente décision.

#### **5. Octroi de bons d'achat chez les commerçants du village**

Le maire rappelle que la fête des aînés a eu lieu dimanche 12 janvier 2025. Le Conseil Municipal a décidé d'octroyer des bons d'achats, à présenter chez les commerçants du village, pour les personnes n'ayant pas pu venir.

Après avoir entendu les explications du maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'octroyer des bons d'achat d'une valeur de 25€, valables chez les commerçants du village, à toutes les personnes de 70 ans et plus habitant la commune qui n'ont pas pu être présentes à la fête des aînés, soit 143 bons au total,
- de définir les conditions d'utilisation de ces bons d'achat de la manière suivante :

- ✓ Ces bons devront être utilisés au plus tard le 30 avril 2025.
- ✓ Ils seront valables chez les cinq viticulteurs de Bernardswiller, à la Brasserie Bucher Bernardswiller, à la micro-brasserie Gueule de Veau, au Four de Julien Kimmenauer, au restaurant Le Marronnier, au salon de coiffure Studio Saint Jean, à la Bergerie EHRHARD et Au P'tit Sucré.
- ✓ Afin que la mairie puisse émettre les mandats, le commerçant devra présenter une facture à la mairie accompagnée du (ou des) bon(s) d'achat correspondant(s).

#### **6. Désignation d'un membre du Conseil Municipal pour la signature d'un permis de construire pour lequel le maire est concerné**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18 I, 2122-19 et L. 2122-23 ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 422-7 ;

VU l'arrêté permanent en date du 23 mai 2020 portant délégation de fonction et de signature de M. Christian SOSSLER, 1<sup>er</sup> adjoint,

VU la demande de permis de construire modificatif PC 067 031 23 R0012 M01 déposée par Nicolas MOTZ et Emmanuelle KEMPF en vue de la construction d'une maison individuelle ;

Il est proposé au Conseil Municipal de donner délégation de signature spécifique à M. Christian SOSSLER, adjoint au maire, pour toutes pièces et arrêtés relatifs au permis de construire modificatif PC 067 031 23 R0012 M01 déposé le 19 décembre 2024 par Nicolas MOTZ et Emmanuelle KEMPF en vue de la construction d'une maison individuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- de donner délégation de signature spécifique à M. Christian SOSSLER, adjoint au maire, pour toutes pièces et arrêtés relatifs au permis de construire modificatif PC 067 031 23 R0012 M01 déposé le 19 décembre 2024 par Nicolas MOTZ et Emmanuelle KEMPF en vue de la construction d'une maison individuelle.

## **7. Droit de Préemption Urbain (information)**

Depuis le compte-rendu effectué lors de la réunion du Conseil Municipal du 2 décembre 2024, la commune a enregistré et traité les Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) suivantes :

- Vente de la propriété foncière bâtie située à BERNARDSWILLER 23 rue de l'Assomption cadastrée Section 31 N°163 d'une surface totale de 6,91 ares appartenant à Mme PFISTER Clarisse,
- Vente de la propriété foncière bâtie située à BERNARDSWILLER 5A rue de Goxwiller cadastrée Section 26 N°367 d'une surface totale de 4,03 ares appartenant à M. ZAUG Jean-Philippe.

## **8. Création de poste**

Le maire expose au Conseil Municipal que Madame Hélène GATTANG, secrétaire de mairie au grade actuel de rédacteur, a réussi l'examen professionnel de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe. Elle peut ainsi bénéficier d'un avancement de grade.

Le Conseil Municipal,

ENTENDU les explications du maire,  
APRES en avoir discuté et après délibération,

DECIDE à l'unanimité :

- de créer un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe avec effet au 4 février 2025,
- de charger le maire de procéder aux formalités requises.

## **9. Retrait de la délibération portant sur le recrutement d'un agent dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI – CEA) relevant du droit privé (point 12 – séance du 02/12/2024)**

Par délibération n°12 du 02 décembre 2024, le Conseil Municipal avait délibéré et voté à l'unanimité le recrutement d'un agent dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI – CEA) relevant du droit privé (point 12 – séance du 02/12/2024).

Le maire informe que la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) a annoncé qu'elle va devoir baisser drastiquement le nombre de contrats aidés.

Aussi, elle n'aura pas la possibilité de mener l'action paysagiste en 2025.

De ce fait, la commune ne recrutera pas un agent dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI – CEA) relevant du droit privé, pour le moment.

## 10. Divers

### Vœux du maire et fête des aînés

Pascal MAEDER, adjoint, a présenté cette année les vœux qui se sont déroulés le vendredi 10 janvier 2025.

De plus, la fête des aînés s'est déroulée le dimanche 12 janvier 2025. Les élus ont eu de bons retours quant à l'organisation, l'animation et le repas.

### Relevage de l'orgue

Le maire et le 1<sup>er</sup> adjoint ont été conviés à une réunion de chantier le jeudi 30 janvier 2025 directement dans l'atelier du facteur d'orgues. Ils ont pu découvrir l'état d'avancement des travaux de relevage de l'orgue.

### Journée de nettoyage

Christian SOSSLER, adjoint, propose d'expérimenter un « nettoyage d'automne ». Du même principe qu'un « nettoyage de printemps », mais organisé en automne, une quinzaine de jours avant la Toussaint, afin de nettoyer principalement le cimetière.

La population sera, bien entendu, conviée à y participer, et la date choisie sera communiquée ultérieurement.

### Intercommunalité – Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat

Le maire rappelle qu'une réunion publique sur le PLUIH aura lieu jeudi 6 février 2025 à 20h00 à la salle des fêtes de BERNARDSWILLER.

### Marché de Noël

Christian SOSSLER, adjoint, informe que l'Association des Parents d'Elèves de BERNARDSWILLER (APEB) a sollicité la commune pour l'organisation de son 2<sup>ème</sup> marché de Noël dans la cour de l'école (ou dans la salle de motricité de l'école en cas de mauvais temps) le samedi 29 novembre 2025.

Le Conseil Municipal donne, bien entendu, son accord.



Le Maire,  
Norbert MOTZ

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Norbert Motz', written over a faint blue line.

Geneviève OSSWALD  
Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Geneviève Osswald', written over a faint blue line.

Accusé de réception en préfecture  
067-216700310-20250203-PV03022025-DE  
Date de télétransmission : 11/03/2025  
Date de réception préfecture : 11/03/2025